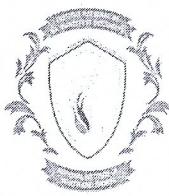


RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

INSTITUT NATIONAL DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NATIONAL INSTITUTE
OF YOUTH AND SPORTS

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS,

MAITRE D'OUVRAGE

AVIS	D'APPEL	À	MANIFESTATION	D'INTÉRÊT
N° <u>003</u>	/AAMI/INJS/DAG/2026	DU <u>12 JAN 2026</u>	RELATIF	À PRÉ- QUALIFICATION DES BUREAUX D'ÉTUDES ET/OU DES GROUPEMENTS DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES DU SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Janvier 2026

1. CONTEXTE

Dans un contexte où la transformation numérique est un levier incontournable pour l'optimisation des processus organisationnels, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) s'engage dans une démarche d'innovation et de modernisation de ses infrastructures. En effet, le Schéma Directeur Informatique (SDI), pour une structure de formation comme l'INJS, constitue l'étape fondatrice du cycle de vie de son système informatique. Il permet de définir une feuille de route stratégique qui aligne les technologies avec les objectifs pédagogiques et administratifs, permettant d'optimiser les ressources, d'améliorer l'efficacité (vie étudiante, formation, recherche, administration), de réduire les coûts, de garantir la robustesse et l'évolutivité des systèmes, et d'assurer l'appropriation du numérique par tous, en évitant les investissements dispersés et en construisant une vision claire et partagée. Dans un environnement instable d'informatisation tous azimuts, le SDI constitue une aide à la décision pour les dirigeants et permet de diminuer non seulement le niveau d'incertitude, mais est aussi un véritable levier de l'avantage concurrentiel dans les domaines de la Jeunesse, de l'Animation, de l'Éducation Civique, des Loisirs, du Sport et de l'Éducation Physique. C'est donc conscient de cette nécessité impérieuse d'une part et, dans le cadre de la suite de la mise en œuvre progressive des textes d'application du décret N°2016/427 du 26 octobre 2016 portant réorganisation de l'INJS d'autre part, que l'INJS, a décidé de lancer le présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt en vue du recrutement d'un bureau d'études ou un groupement de bureaux d'études pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Informatique.

2. OBJECTIFS

2.1.- Objectif Général

Réalisation des études du Schéma Directeur Informatique après évaluation du Système d'Information (SI) existant.

2.2.Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agit:

- de définir le périmètre de l'étude, préciser, faire valider les résultats attendus et proposer une démarche méthodologique;
- de proposer des recommandations sur le système d'information existant pour sa prise en compte dans le nouveau SDI;
- d'obtenir une cartographie précise de l'existant incluant les aspects techniques, métiers, organisationnels et économiques ;
- de présenter une vision actualisée sur les normes, standards et les bonnes pratiques et faire une proposition ;
- d'établir les besoins actuels et futurs pour pouvoir définir leur impact sur l'existant ;
- de définir les axes principaux de la stratégie en matière de l'informatisation et de la modernisation de l'INJS;
- de décliner les axes stratégiques en scénarii pour permettre la définition d'une cible optimale;
- de définir la cible organisationnelle optimale;

- de constituer, mettre à jour le portefeuille projets pour l'aligner avec la cible définie ;
- de produire le Schéma Directeur Informatique.

❖ **Profil du Bureau**

Les prestations doivent être menées par un bureau ayant une expérience prouvée dans les différents champs d'expertise couverts par l'étude, notamment l'élaboration des plans directeurs, stratégies IT, schémas directeurs informatiques. Le bureau d'études ou le groupement de bureaux d'études doit avoir une forte expérience dans la conduite de travaux similaires.

3. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

A. Un dossier administratif comportant :

1. la déclaration d'intention de soumissionner, timbrée et datée ;
2. l'original de l'attestation de conformité fiscale ;
3. la copie certifiée de l'immatriculation au registre du commerce ;
4. l'attestation d'immatriculation délivrée par les Impôts ;
5. l'attestation de non faillite ;
6. l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
7. la procuration justifiant le pouvoir du signataire à engager le candidat, le cas échéant;
8. l'accord de groupement, le cas échéant.

NB : En cas de groupement, tous les membres devront fournir les pièces 2,3,4,5, et 6. Seul le mandataire du groupement devra produire la pièce 1.

Il est à préciser que les pièces du dossier administratif doivent être déposées en originaux ou copies certifiées conformes et datées de trois mois au plus. Aussi, l'absence de l'une des pièces sus énumérées entraîne le rejet de la candidature.

B. Un dossier technique comprenant

a- **Les références du Bureau d'Études (BE)** : sur les cinq (05) dernières années, le BE doit comptabiliser au moins deux (02) contrats dans les prestations similaires des travaux des études techniques et financières liées aux systèmes d'informations, stratégies IT et schémas directeurs informatiques.

Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :

- la copie du contrat comportant la première et la dernière page de signature, ainsi que les pages de détail qualitatif ;
- le procès-verbal des recettes techniques des prestations délivrées par le Maître d'Ouvrage ou par ses services.

b. **Le personnel d'encadrement** : chaque candidat devra présenter une liste de personnel adapté au type de prestation visé avec pour chacun :

- i) un Curriculum Vitae (CV) daté et signé de trois mois au plus ;
- ii) une copie certifiée conforme du diplôme requis;
- iii) une attestation de disponibilité signée sur l'honneur par le personnel.

❖ Profil des consultants :

Le BE fournira les CV détaillés de chaque expert désigné. Ces experts doivent avoir les profils suivants:

1- Un chef de projet : diplôme Baccalauréat (Bacc) + 5 (Master) en Informatique, spécialité « Systèmes d'Informations » ou tout autre domaine équivalent.

Expérience : dix (10) ans d'expérience minimum en gestion des projets IT et développement de plans stratégiques IT. Il doit spécifiquement avoir piloté durant les dix (10) dernières années, trois (03) projets en élaboration des schémas directeurs informatiques. Il doit avoir une bonne connaissance des systèmes de gestion et la maîtrise d'un outil de gestion de projets.

2-Expert en sécurité des SI : diplôme Bacc+3 (Licence) ou plus en informatique, spécialité télécommunication ou Technologies de l'Information et de Communication (TIC).

Expérience : minimum de cinq (05) ans d'expérience dans l'implémentation des systèmes de sécurité robuste. Il doit compter au moins trois (03) missions durant les cinq (05) dernières années, dans la définition des architectures réseaux complexes et/ou la mise en place d'un système de management de la sécurité. Il doit par ailleurs avoir des connaissances sur les réseaux, systèmes et sécurité des systèmes d'informations. L'expert doit spécifiquement avoir une maîtrise en:

- réseau dans les Protocoles de Routage, Commutations LAN, Pile TCP/IP BLR, Fibre Optique, VoIP; Firewalls, proxy, etc ;
- Systèmes : systèmes de messagerie électronique, Groupware, intranet, annuaires LDAP, Active Directory, Systèmes d'exploitation, Windows, Unix/linux, etc.
- Sécurité : méthodes d'évaluation des risques (EBIOS, MEHARI, OCTAVE),
- Système de management de la sécurité de l'information (famille ISO 27000).
- Connaissances techniques: systèmes de détection et de prévention d'intrusion (IDS/IPS), DLP, Pare-feu, VPN, PKI, Sauvegarde et restauration, Supervision, SIEM, Système de protection des équipements, Data center, virtualisation, cloud computing, etc.

3-Expert en réseaux et systèmes : diplôme Bacc+3 (Licence) ou plus en informatique, en Télécommunications ou en Technologies de l'Information et de Communication (TIC) ou équivalent.

Expérience : minimum cinq (05) ans d'expérience dans la mise en place des réseaux informatiques complexes dans une ou plusieurs administrations internationales ou publiques nationales. Il doit avoir réalisé au moins trois (03) missions durant les cinq (05) dernières années dans la définition des architectures réseaux complexes. Spécifiquement, il doit avoir une maîtrise en :

- protocoles de Routage, Commutations LAN, Pile TCP/IPBLR, Fibre Optique, VoIP; Firewalls, proxy ;
- systèmes de messagerie électronique, Groupware, intranet, annuaires LDAP, Active Directory ;
- systèmes d'exploitation, Windows, Unix/linux, etc.

4- Expert en systèmes d'information : diplôme Bacc+3 (Licence) en informatique, Télécommunications, en Technologies de l'Information et de Communication (TIC) ou équivalent.

Expérience : minimum moins trois (03) ans d'expérience dans la mise en place des systèmes d'information complexes dans les administrations publiques, notamment les systèmes de gestion des données de référence (MDM), les systèmes de gestion de règles métier (BRMS) et les systèmes de gestion des processus métier (BPM), ainsi que l'architecture, l'urbanisation et la gouvernance des systèmes d'information, etc. Il doit avoir réalisé au moins un (01) mission minimum durant les cinq (05) dernières années dans la définition des architectures complexes, urbanisation et gouvernance des systèmes d'information, développement d'interfaces pour l'interconnexion des systèmes. Il doit également avoir réalisé au minimum un (01) projet d'intégration et de mise en place de progiciel de gestion intégrée (architecture réseaux, sécurité, base de données).

❖ **Qualités requises pour tous les experts:**

- avoir une excellente capacité d'analyse;
- être rigoureux et méthodique;
- avoir le sens du travail en équipe et du relationnel;
- avoir une capacité d'adaptation facile;
- être polyvalent, autonome et réactif.

e-Un spécialiste en Éducation Physique et Sportive : il doit être titulaire d'un Diplôme de Professeur d'Éducation Physique et Sportive (DPEPS) ou d'un Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) et au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle sur le terrain ou Diplôme de Professeur Adjoint d'Éducation Physique et Sportive (DPAEPS) ou Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Éducation Physique et Sportive première partie (CAPEPS I) et au moins dix (10 ans) d'expérience professionnelle sur le terrain ;

f-Un spécialiste en Jeunesse, Animation, Loisirs et Éducation Civique : il doit être titulaire d'un Diplôme de Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation (DCPJA) et au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle sur le terrain ou d'un Diplôme de Conseiller de Jeunesse et d'Animation (DCJA) et au moins dix (10 ans) d'expérience professionnelle sur le terrain.

c. Présentation du BE et son organigramme

d. Ressources matérielles :

Le candidat établira les listes de matériels à fournir en propre ou en location et les justificatifs certifiés datant de trois mois au plus.

e. Autorisation de vérification des déclarations. Cette autorisation, dûment signée sur l'honneur par le soumissionnaire, permettra au Maître-d'Ouvrage (MO) de procéder à toute vérification jugée nécessaire pour s'assurer de la véracité des informations délivrées.

4. DÉPÔT DES DOSSIERS

Le dossier de candidature, rédigé en français ou en anglais en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme telles sous pli fermé et scellé devra parvenir

30 JAN 2026

à 13 heures,

à la Division des Affaires Générales de l'INJS au plus tard le _____, heure locale, et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 003 /AAMI/INJS/DAG/2026
DU 12 JAN 2026 RELATIF À PRÉQUALIFICATION DES BUREAUX D'ÉTUDES
ET/OU DES GROUPEMENTS DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR LA RÉALISATION DES
ÉTUDES DU SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE
2026.**

«À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT»

Les offres parvenues après la date et l'heure limites ne seront pas recevables.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION

a) Critères éliminatoires

- dossier administratif non conforme ou incomplet ;
- fausse déclaration ou document (s) falsifié (s) ;
- note technique inférieure à 70/100.

b) Critères essentiels

Le dossier technique fera l'objet d'une notation telle qu'indiquée ci-dessous :

1	Les références du candidat	10 points
2	La qualification du personnel	40 points
3	La présentation du BE et de l'organigramme de la structure	10 points
4	Les ressources matérielles	30 points
5	La production de l'autorisation des déclarations	05 points
6	La présentation de l'offre	05 points
TOTAL :		100 points

Seuls les trois (03) candidats dont les dossiers seront pour l'essentiel conformes aux prescriptions du présent Avis à Manifestation d'Intérêt et qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur 100 seront pré-qualifiés.

6. SUITE DE LA PROCÉDURE

À la suite de la présente manifestation d'intérêt, le marché sera passé après Appel d'Offres National Restreint lancé par le Directeur de L'Institut National de la Jeunesse et des Sports, conformément à la réglementation en vigueur.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Division des Affaires Générales de l'INJS à Yaoundé, Bâtiment administratif, Téléphone : +237 222 230 835.

8. DÉNONCIATION

Pour toute dénonciation relative aux pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) par

SMS ou appels aux numéros : (+237) 67320 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP aux numéros : 222 20 16 96/ 220 20 08 56 ou au 222 22 72 98 (MO).

Yaoundé, le

12 JAN 2026

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

AMPLIATIONS

- ARMP (pour publication) ;
- MINMAP (pour publication) ;
- DAG/INJS (pour information/archivage) ;
- Affichage (pour publication).

